

Guide ASC 815 : Règles de comptabilisation des instruments dérivés et de couverture

By houseblend.io Publié le 12 février 2026 37 min de lecture



Résumé analytique

Ce rapport présente une analyse exhaustive du **FASB Accounting Standards Codification Topic 815 – Derivatives and Hedging**, qui codifie les [directives U.S. GAAP](#) sur la comptabilisation des instruments dérivés et des activités de couverture. Il couvre le champ d'application et l'historique de l'ASC 815, les définitions des instruments dérivés, les modèles de comptabilité de couverture, les exigences en matière de documentation et d'efficacité, les règles d'évaluation et de comptabilisation des dérivés et des éléments couverts, ainsi que des [comparaisons détaillées avec la comptabilité de couverture de l'IFRS 9](#). Le rapport comprend également des études de cas et des données illustrant la manière dont les entreprises appliquent ces règles en pratique, et aborde les développements récents ainsi que les orientations futures. Toutes les affirmations sont étayées par des sources faisant autorité avec citations.

Les principales conclusions incluent :

- **Champ d'application et définition** : L'ASC 815 s'applique largement à toutes les entités et à tous les instruments dérivés (avec des exceptions limitées) (Source: www.oreilly.com). Un dérivé doit avoir un sous-jacent, un montant notionnel et un règlement net, conformément à l'ASC 815-10-15-83, bien que les directives comptables s'appuient strictement sur la définition du FASB. En l'absence de comptabilité de couverture, tous les dérivés sont évalués à la juste valeur, les gains/pertes étant comptabilisés dans le résultat.
- **Modèles de comptabilité de couverture** : L'ASC 815 prévoit trois types principaux de couverture – *couvertures de juste valeur*, *couvertures de flux de trésorerie* et *couvertures d'investissement net* – chacun ayant des critères et des traitements comptables spécifiques (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com). Les couvertures de juste valeur compensent les variations de la juste valeur des actifs/passifs dans le résultat ; les couvertures de flux de trésorerie diffèrent les gains/pertes sur dérivés dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat ; et les couvertures d'investissement net traitent les dérivés de manière similaire aux couvertures de flux de trésorerie, mais dans la [réserve de conversion de devises étrangères](#) (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com).

- **Critères de qualification et efficacité** : Pour opter pour la comptabilité de couverture, les entités doivent formellement désigner et documenter la relation de couverture dès l'origine (objectif de gestion des risques, instrument, élément couvert, méthode) et tester régulièrement son efficacité. Historiquement, les U.S. GAAP exigeaient une couverture « hautement efficace » (généralement un ratio de compensation entre 80 et 125 %) avec des tests prospectifs et rétrospectifs (Source: kpmg.com) (Source: kpmg.com). Des mises à jour récentes (par exemple, l'ASU 2017-12) ont assoupli certaines exigences – par exemple, en permettant une réévaluation qualitative de l'efficacité et en autorisant l'exclusion des points de report/déport ou de la valeur temps des options (avec amortissement) (Source: dart.deloitte.com) (Source: dart.deloitte.com).
- **Évaluation et comptabilisation** : Tous les dérivés (y compris ceux désignés comme couvertures) sont inscrits à la juste valeur au bilan. Les **couvertures de juste valeur** entraînent une réévaluation de l'instrument et de l'élément couvert (avec des effets compensatoires sur le résultat) (Source: www.deloitte.com). Les **couvertures de flux de trésorerie** diffèrent la part efficace des gains/pertes sur dérivés dans les OCI et les reclassent dans le résultat lorsque la transaction couverte affecte le compte de résultat (Source: www.deloitte.com). Les **couvertures d'investissement net** placent les gains/pertes sur dérivés dans l'ajustement de conversion cumulé (une composante des OCI) (Source: www.deloitte.com). Toute inefficacité de couverture est comptabilisée dans le résultat de la période.
- **Dérivés incorporés et contrats connexes** : L'ASC 815 (Sous-sujet 815-15) exige de séparer les dérivés incorporés des contrats hôtes lorsque les caractéristiques économiques ne sont pas « étroitement et clairement liées » et que le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur (Source: www.oreilly.com). L'ASC 815-40 et l'ASC 815-45 traitent respectivement des contrats sur les propres capitaux propres d'une entité (par exemple, les swaps d'actions) et des dérivés climatiques, qui font l'objet de règles comptables particulières (Source: www.oreilly.com).
- **Informations à fournir** : L'ASC 815-10-50 impose des informations détaillées, notamment les objectifs et les stratégies d'utilisation des dérivés, les montants notionnels, les justes valeurs, les gains/pertes par catégorie, et l'effet sur le résultat et les OCI. Les entreprises présentent généralement les données relatives aux dérivés et à la couverture dans les [notes des états financiers](#) pour assurer la transparence de leurs [activités de gestion des risques](#).
- **Différences sous IFRS** : La comptabilité de couverture sous IFRS 9 est conceptuellement similaire mais diffère sur des points clés. L'IFRS 9 a supprimé les seuils stricts (pas de règle des 80–125 %) et les tests rétrospectifs (Source: kpmg.com) (Source: kpmg.com), permet le rééquilibrage des relations de couverture (contrairement aux U.S. GAAP) (Source: kpmg.com), et autorise la couverture de composantes de risque non contractuelles (par exemple, les indices de prix des matières premières) au-delà des seuls taux d'intérêt (Source: www.kawaller.com). Les U.S. GAAP disposent d'une méthode simplifiée (« shortcut method ») pour certains swaps de taux d'intérêt (supposant une efficacité parfaite) (Source: kpmg.com), alors que l'IFRS 9 ne prévoit pas de telle simplification. Des différences apparaissent également dans le traitement des points de report/déport et de la valeur temps des options (les U.S. GAAP autorisent une approche par amortissement (Source: dart.deloitte.com) ; l'IFRS 9 exige leur comptabilisation dans les OCI avec un débouclage systématique (Source: www.kawaller.com). Un résumé des principales différences est présenté dans le Tableau 2 ci-dessous.
- **Preuves empiriques et pratique réelle** : Des enquêtes et des études montrent qu'une majorité d'entreprises ayant des expositions utilisent la comptabilité de couverture. Par exemple, une étude sur des entreprises européennes a révélé que **~60 %** appliquaient la comptabilité de couverture sous IFRS, et que ces utilisateurs présentaient une volatilité des résultats significativement plus faible (11,3 % contre 18,5 %) que les non-utilisateurs (Source: link.springer.com), soulignant le rôle de la comptabilité de couverture dans la stabilisation des résultats publiés. Des exemples de cas incluent Boeing (utilisant des swaps de taux d'intérêt comme couvertures de juste valeur de la dette à taux fixe) (Source: www.sec.gov) et ConocoPhillips (utilisant des contrats à terme sur matières premières pour le risque de prix du carburant, mais dont certains seulement sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie) (Source: www.sec.gov). Les marchés mondiaux de dérivés de gré à gré (OTC) ont connu une expansion massive (la BRI rapporte environ **846 billions de dollars** de notionnel en cours à la mi-2025 (Source: www.bis.org), accentuant l'omniprésence des dérivés et l'importance d'une comptabilisation normalisée.
- **Implications et orientations futures** : La comptabilité de couverture vise à aligner le reporting financier sur la gestion des risques. Bien que l'ASC 815 ait introduit de la flexibilité (ex. ASU 2017-12, 2025-09), elle reste complexe. L'IASB et le FASB continuent de réviser les règles de comptabilité de couverture (l'IASB a entamé un examen post-mise en œuvre de la couverture IFRS 9 en décembre 2025 (Source: www.ifrs.org) ; le FASB publie périodiquement des mises à jour d'affinement). Les entités préparant leurs comptes à la fois sous IFRS et U.S. GAAP (double reporting) doivent naviguer entre les différences significatives identifiées. À mesure que les indices de référence des taux d'intérêt ont été réformés (ex. remplacement du LIBOR), les deux référentiels prévoient des conventions d'allègement limitées mais diffèrent dans leurs spécificités. Dans l'ensemble, les développements futurs devraient se concentrer sur la convergence, les mesures de simplification pratique pour les nouvelles conditions de marché et des clarifications pour réduire la complexité.

Toutes les affirmations et descriptions ci-dessus sont étayées par des références faisant autorité (voir citations textuelles) provenant de normes comptables, de directives officielles, de la littérature sectorielle et d'études empiriques.

Introduction et contexte

Dérivés et risques financiers. Les entreprises utilisent couramment des *instruments dérivés* pour gérer l'exposition à divers risques financiers (ex. risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de prix des matières premières) découlant de leurs activités commerciales. Un **dérivé** est généralement un contrat dont la valeur est dérivée d'un prix, d'une quantité ou d'un indice sous-jacent. L'ASC 815-10-15-83 définit un dérivé comme un contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) un ou plusieurs sous-jacents (taux, indices, prix, etc.), (b) un ou plusieurs montants notionnels ou clauses de paiement, et (c) une clause de règlement net (Source: www.oreilly.com) (Source: www.deloitte.com). Ainsi, les contrats à terme (forwards et futures), les swaps et les options sont tous qualifiés de dérivés selon l'ASC 815 s'ils répondent à ces critères. (Les dérivés incorporés — caractéristiques dérivées au sein de contrats hybrides — sont traités séparément sous l'ASC 815-15, comme nous le verrons plus loin.)

Évolution des U.S. GAAP sur les dérivés. Les directives comptables complètes pour les dérivés et la couverture dans les U.S. GAAP proviennent de l'état financier FASB n° 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* (entré en vigueur en 2000), qui a ensuite été codifié sous le sujet ASC 815. Le SFAS 133 a remédié à un paysage comptable fragmenté en exigeant que tous les dérivés soient inscrits au bilan et en précisant quand la comptabilité de couverture pouvait être appliquée. Les premiers commentaires sur le SFAS 133 notaient qu'il couvrirait « tous les instruments dérivés... même ceux restant à développer », mais que l'approche était « excessivement compliquée » (Source: www.journalofaccountancy.com). Les améliorations ultérieures (ex. SFAS 138, FIN 39, FIN 45 et les ASU ultérieures sur la comptabilité de couverture) ont affiné le champ d'application et les directives opérationnelles.

Champ d'application de l'ASC 815. L'ASC 815 « s'applique à toutes les entités et à tous les instruments dérivés, mais contient de vastes exceptions au champ d'application » (Source: www.oreilly.com). En effet, la plupart des contrats écrits présentant les caractéristiques de dérivés sont capturés, sauf lorsqu'ils sont traités par d'autres directives ou des exceptions spécifiques. Par exemple, l'ASC 815 exclut les « achats normaux et ventes normales » d'éléments non financiers, certains contrats d'assurance et de garantie, et certains investissements liés à l'assurance (Source: www.oreilly.com). Tous les autres contrats répondant à la définition doivent être comptabilisés selon l'ASC 815, soit en tant que dérivés, soit, dans certains cas, lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture contre un risque d'autres éléments. Par défaut, les dérivés sont comptabilisés au bilan en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com). Les variations compensatoires de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat, à moins que des règles spéciales de comptabilité de couverture ne s'appliquent.

Objectifs de la couverture et du reporting financier. L'objectif central de la *comptabilité de couverture* sous l'ASC 815 est d'aligner le calendrier des gains et pertes sur les instruments de couverture avec ceux des éléments couverts. Sans désignation de couverture, les dérivés (utilisés pour la gestion des risques) généreraient une volatilité du compte de résultat qui ne coïnciderait pas avec l'exposition couverte. Par exemple, un swap de taux d'intérêt peut produire des gains ou des pertes trimestriels, tandis que la charge d'intérêt sous-jacente de la dette survient à des intervalles différents. La comptabilité de couverture résout ce problème en permettant le report ou la compensation de l'effet du dérivé. Comme l'explique Deloitte : « Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans le résultat à chaque période de reporting... L'objectif de la comptabilité de couverture est de faire correspondre le calendrier de comptabilisation au compte de résultat des effets de l'instrument de couverture avec le calendrier de comptabilisation du risque couvert » (Source: www.deloitte.com).

Contexte réglementaire et sectoriel. L'utilisation des dérivés a connu une croissance phénoménale. Comme le rapporte la Banque des règlements internationaux, les dérivés mondiaux *de gré à gré* (OTC) avaient une valeur notionnelle d'environ **846 billions de dollars** en juin 2025 (Source: www.bis.org) (une augmentation de 16 % sur un an). Les contrats de taux d'intérêt et de change constituent la majorité de ce marché. Dans le secteur des entreprises, les firmes des secteurs de l'énergie, de l'industrie manufacturière et de la finance utilisent couramment des contrats de change à terme, des contrats à terme sur matières premières et des swaps de taux d'intérêt pour la couverture. Des études empiriques (discutées ci-dessous) montrent que de nombreuses grandes entreprises adoptent une comptabilité de couverture formelle. Les normalisateurs continuent d'affiner les règles pour répondre à des défis tels que les réformes du marché (ex. transition LIBOR), l'IASB et le FASB étant tous deux engagés dans des examens post-mise en œuvre des directives sur la comptabilité de couverture (Source: www.ifrs.org).

Ce rapport approfondit les détails de l'ASC 815 et de la comptabilité de couverture, en comparant les U.S. GAAP avec la comptabilité de couverture IFRS, en présentant des données et des exemples, et en discutant des implications pour le reporting financier et la gestion des risques.

Définition et comptabilisation des instruments dérivés

Définition (ASC 815-10). Un instrument est un dérivé selon l'ASC 815 s'il possède un sous-jacent (ex. taux d'intérêt, prix d'une matière première, taux de change, cours d'une action), un montant notionnel ou une clause de paiement, et une clause de règlement net inhérente (ou s'il doit faire l'objet d'un règlement net). Les exemples de sous-jacents incluent les taux de change, les taux d'intérêt comme le LIBOR, les prix des matières premières ou les cours des actions. Le montant notionnel peut être fixe ou variable, et le règlement ne doit pas exiger l'échange d'actifs non dérivés.

Par exemple, un swap de taux d'intérêt (paiement fixe, réception variable) est un dérivé car il se réfère à un taux d'intérêt sous-jacent, possède un principal notionnel et compense les flux de règlement. De même, un contrat de change à terme repose sur un taux de change et implique des montants notionnels.

Évaluation. Une fois qu'un contrat est qualifié de dérivé (et n'est pas exclu du champ d'application), l'ASC 815 exige qu'il soit initialement comptabilisé au bilan à la juste valeur et réévalué à chaque date de clôture à la juste valeur (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com). Cela s'applique que le dérivé soit négocié sur un marché organisé ou de gré à gré, et que la contrepartie soit externe ou (dans certains cas) une unité de couverture interne (trésorerie centralisée) désignée comme instrument de couverture. Toute variation de la juste valeur au cours de la période est comptabilisée dans le résultat, sauf dans la mesure où elle est qualifiée et désignée comme instrument de couverture selon l'ASC 815-20 (voir « Modèles de comptabilité de couverture » ci-dessous).

Exceptions au champ d'application. Certains instruments sont exclus de la comptabilité des dérivés. Par exemple, les **titres achetés de manière classique** (regular-way) détenus à des fins d'investissement, dont les transactions sont dénouées, suivent d'autres directives ASC (ce ne sont pas des dérivés). Les **achats normaux et ventes normales** de stocks (non financiers) sont explicitement exclus (c'est-à-dire que les engagements d'achat ordinaires pour vendre des stocks ultérieurement ne bénéficient pas de la comptabilité de couverture). De plus, les **contrats d'assurance et de garantie financière** sont souvent exclus s'ils répondent aux critères d'autres normes. Les sections ASC 815-10-15-14 à 15-42 codifient ces exceptions (Source: www.oreilly.com).

Dérivés incorporés. De nombreux contrats financiers ou non financiers contiennent des caractéristiques de dérivés incorporés (par exemple, une obligation convertible, une option intégrée dans un bail ou un bail lié au prix d'une matière première). L'ASC 815-15 exige que si la comptabilisation du contrat hôte ne peut pas prendre en charge la caractéristique incorporée, le dérivé incorporé doit être séparé (scindé) et comptabilisé comme un dérivé. Les critères incluent le fait de savoir si les caractéristiques économiques et les risques de la composante incorporée sont « étroitement et directement liés » à ceux du contrat hôte, et si l'instrument hybride est évalué à la juste valeur avec les variations enregistrées en résultat. Un exemple courant : une obligation convertible contient une option de conversion en actions. Les PCGR des États-Unis (U.S. GAAP) exigent de séparer l'option de conversion (un dérivé) de la dette, en évaluant chaque composante individuellement. Les normes IFRS ont des règles similaires (IAS 39/IFRS 9), et les deux référentiels visent à refléter la juste valeur de chaque composante.

Contrats sur les propres capitaux propres de l'entité (ASC 815-40). Certaines options émises sur les propres actions d'une entité (par exemple, des accords de rachat, des bons de souscription) font l'objet de directives spéciales pour éviter une double comptabilisation des capitaux propres. Les directives de l'ASC 815-40 et des normes IFRS IAS 32/IFRS 9 s'alignent souvent pour traiter ces contrats en fonction de leur substance (par exemple, s'ils sont indexés sur les capitaux propres ou non).

Dérivés climatiques (ASC 815-45). Étant donné que les couvertures climatiques (par exemple, les contrats sur des indices de température) présentent des profils de risque différents, l'ASC 815-45 fournit des directives optionnelles permettant aux entités de les comptabiliser de la même manière que les dérivés (à la juste valeur). Les entités choisissant ces directives utilisent un traitement de comptabilité de couverture similaire à celui des dérivés financiers.

En résumé, *tous les dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur*, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application ou incorporés dans d'autres contrats comptabilisés. Ce principe était un aspect clé de la norme SFAS 133 et demeure sous l'ASC 815 (Source: www.oreilly.com) (Source: www.deloitte.com).

Aperçu de la comptabilité de couverture

L'ASC Topic 815 permet une **comptabilité de couverture** optionnelle pour lier la comptabilisation d'un dérivé (l'instrument de couverture) à l'élément ou au risque couvert. L'application de la comptabilité de couverture modifie la manière dont les gains/pertes du dérivé et les variations de l'élément couvert sont enregistrés, afin de mieux refléter l'impact économique de la couverture.

Modèles de comptabilité de couverture

L'ASC 815 reconnaît trois modèles principaux de comptabilité de couverture (cohérents avec les modèles de l'IFRS 9), chacun défini par le type d'exposition au risque :

- **Couvertures de juste valeur (Fair Value Hedges)** – Couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (ou d'un engagement ferme non comptabilisé) attribuable à un risque particulier. Des exemples d'éléments couverts éligibles incluent la dette à taux fixe (couverte par des swaps de taux d'intérêt), les stocks détenus destinés à être vendus, ou une portion identifiée d'un portefeuille. Dans

une couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur du dérivé et les ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert passent tous deux par le résultat, se compensant généralement (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com).

- **Couvertures de flux de trésorerie (Cash Flow Hedges)** – Couvrent l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue *hautement probable*, en raison d'un risque particulier. Par exemple, une entreprise peut échanger des paiements d'intérêts à taux variable contre un taux fixe (couvrant les flux de trésorerie d'intérêts variables d'une dette), ou utiliser des contrats à terme pour figer les coûts d'achats prévus. Dans une couverture de flux de trésorerie, la part efficace des gains/pertes du dérivé est enregistrée dans les *autres éléments du résultat global (OCI)*, puis reclassée en résultat net lorsque les flux de trésorerie couverts affectent le résultat. Ce report s'aligne sur le moment où l'élément couvert (ou la transaction prévue) impacte le bénéfice net (Source: www.deloitte.com).
- **Couvertures d'investissement net (Net Investment Hedges)** – Couvrent l'exposition de change d'un investissement net dans une activité à l'étranger (par exemple, une participation au capital ou une filiale). Même si les actifs nets de l'activité à l'étranger sont convertis via les OCI, les mouvements de change sur l'investissement net restent dans les OCI. Un dérivé (ou une dette nette) utilisé pour couvrir le risque de conversion voit également son gain/perte comptabilisé dans l'ajustement de conversion cumulé (OCI).

Chaque modèle comporte des **critères d'éligibilité stricts**. L'ASC 815-20 exige une désignation formelle, une documentation de l'objectif de gestion des risques, l'identification des instruments et des éléments de couverture, ainsi que la manière dont l'efficacité sera évaluée. Seules les combinaisons éligibles d'éléments couverts et d'instruments peuvent être désignées, et la couverture doit être censée être hautement efficace pour compenser le risque couvert. En pratique, une entreprise établira la relation de couverture (par exemple, « swaps de taux d'intérêt contre portefeuille de dettes à taux fixe »), la documentera par écrit dès l'origine, puis appliquera les règles comptables résumées ci-dessous.

Le Tableau 1 résume les caractéristiques de ces modèles de couverture sous l'ASC 815 (avec références).

Tableau 1. Modèles de comptabilité de couverture sous l'ASC 815

MODÈLE DE COUVERTURE	ÉLÉMENT COUVERT / EXPOSITION (EXEMPLES)	TRAITEMENT COMPTABLE ASC 815
Couverture de juste valeur	Variation de la juste valeur d'un actif/passif comptabilisé (ex: dette à taux fixe, stocks détenus, engagements fermes) (Source: www.deloitte.com).	Enregistrer le gain/perte du dérivé dans le résultat courant, et ajuster la valeur comptable de l'élément couvert par le montant compensatoire (Source: www.deloitte.com). Cela permet de faire correspondre les montants en résultat liés au risque couvert.
Couverture de flux de trésorerie	Variabilité des flux de trésorerie d'un actif/passif ou prévision hautement probable (ex: intérêts de dette à taux variable, achats de matières premières prévus) (Source: www.deloitte.com).	Enregistrer le gain/perte du dérivé dans les OCI (part efficace) (Source: www.deloitte.com). Reclasser les montants des OCI vers le résultat au cours de la ou des mêmes périodes où les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent le résultat net. La comptabilisation différée aligne ainsi l'impact sur le résultat avec l'élément couvert.
Couverture d'investissement net	Exposition de change sur les actifs nets d'une filiale ou d'une activité à l'étranger (Source: www.deloitte.com).	Enregistrer le gain/perte du dérivé dans l'ajustement de conversion cumulé (OCI) (Source: www.deloitte.com) (similaire à une couverture de flux de trésorerie), compensant la conversion monétaire sur l'investissement net. Aucun impact sur le bénéfice net sauf en cas de cession.

Sources : Directives liées à l'ASC 815 et publications de Deloitte (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com) (Source: www.deloitte.com).

Les mécanismes ci-dessus démontrent comment la comptabilité de couverture « fait correspondre les gains et les pertes sur les instruments de couverture avec les éléments couverts qui seraient autrement décalés en raison de différences d'évaluation ou de comptabilisation » (Source: kpmg.com). Sans comptabilité de couverture, toutes les variations des dérivés impacteraient immédiatement le résultat net, provoquant potentiellement une volatilité.

Éligibilité à la comptabilité de couverture (ASC 815-20)

Pour obtenir l'effet de correspondance, l'ASC 815 exige des **relations de couverture formelles**. L'entité doit (a) identifier l'instrument de couverture (dérivé ou parfois élément financier non dérivé dans de rares cas), (b) identifier l'élément ou le risque couvert (actif, passif, engagement ferme, transaction prévue ou investissement), et (c) documenter clairement l'objectif et la stratégie de couverture, y compris la manière dont l'efficacité sera évaluée (souvent par des tests de compensation monétaire ou de régression). La documentation est requise dès l'origine.

L'élément couvert doit être éligible : pour les couvertures de juste valeur, il doit s'agir d'un actif/passif existant (ou d'un engagement ferme) qui est ou sera comptabilisé à la juste valeur ; pour les couvertures de flux de trésorerie, il peut inclure des transactions prévues (comme un achat futur) si elles sont hautement probables. Notamment, l'ASC 815 permet l'*agrégation* d'expositions dans certains cas (par exemple, couvrir plusieurs éléments similaires en tant que groupe) mais n'autorise généralement **pas** la combinaison d'éléments non liés en un seul élément couvert (Source: kpmg.com). Par exemple, les U.S. GAAP **ne permettent pas** de désigner une exposition agrégée d'un non-dérivé et d'un dérivé comme un seul élément couvert (Source: kpmg.com), alors que l'IFRS 9 le permet (voir les différences IFRS vs US GAAP ci-dessous).

Pour les instruments de couverture, l'ASC 815 exige généralement qu'il s'agisse de dérivés négociés à l'extérieur (futures, forwards, swaps, options). Notamment, les **options émises** (par exemple, la vente d'une option d'achat) ne peuvent ordinairement pas être qualifiées d'instruments de couverture selon les U.S. GAAP, car elles sont considérées comme augmentant potentiellement le risque. Les dérivés internes ou intersociétés peuvent parfois être désignés si certaines politiques de couverture interne sont suivies (sous l'ASC 815-20-25-61).

Crucialement, la couverture doit faire l'objet d'un **test d'efficacité**. Historiquement, les U.S. GAAP exigeaient à la fois un test d'efficacité quantitatif prospectif et rétrospectif à chaque date de clôture. La couverture devait être « hautement efficace » – communément interprété comme le fait que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture compense 80 à 125 % de la variation de l'élément couvert pour le risque (Source: kpmg.com). Les entités devaient suivre et documenter toute inefficacité. Cependant, le terme « 80–125 % » n'a jamais été explicitement dans la codification, mais la pratique et la littérature y font souvent référence (Source: kpmg.com). Si une couverture échouait au test d'efficacité quantitatif (par exemple, tombait en dessous de 80 % d'efficacité), elle devait être interrompue (dé-désignée) selon les anciennes règles.

Des mises à jour récentes (ASU 2017-12) ont assoupli certaines exigences. Une entité peut choisir d'utiliser des tests qualitatifs **après** avoir réussi un test quantitatif initial, et le test rétrospectif peut être omis pour l'évaluation continue (remplacé par un test prospectif sans recul) (Source: dart.deloitte.com) (Source: dart.deloitte.com). L'ASU 2017-12 permet également explicitement d'exclure certains composants (comme les points de report/déport et la valeur temps des options) du test d'efficacité ; ces composants sont alors comptabilisés par amortissement s'ils sont exclus (Source: dart.deloitte.com). Les entreprises privées et les organisations à but non lucratif ont bénéficié d'un allègement de transition pour retarder les tests initiaux pour les instruments financiers (entités non financières) (Source: dart.deloitte.com).

Si un élément couvert cesse d'exister (par exemple, une vente prévue n'est plus attendue) ou si la couverture ne répond plus aux critères, la comptabilité de couverture s'arrête (pour tout ou partie) et les montants différés en OCI sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Mesure de l'efficacité

Lors de la mesure de l'**inefficacité**, l'ASC 815 exige implicitement que *toutes* les variations du dérivé non compensées par l'élément couvert soient immédiatement comptabilisées en résultat. L'efficacité est généralement évaluée en comparant les variations réelles : si le gain ou la perte du dérivé (uniquement la part désignée comme efficace) est exactement égal à la variation de valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert (pour le risque couvert), la couverture est efficace à 100 %. Tout excédent (positif ou négatif) constitue une inefficacité de couverture et impacte le résultat. Sous les U.S. GAAP, les entités ne sont **pas** autorisées à utiliser une approche basée sur le « moindre des deux » pour les couvertures de flux de trésorerie (contrairement à l'IFRS 9) ; au lieu de cela, la totalité de la part efficace désignée est enregistrée dans les OCI et l'inefficacité de la couverture est simplement la différence qui est rapportée en résultat net (souvent nulle si l'on utilise une méthode de compensation monétaire) (Source: kpmg.com).

Documentation et rapports

L'ASC 815-20-50 exige que les entités publient de manière visible leurs objectifs de couverture, leurs stratégies de gestion des risques, ainsi que les montants notionnels et les justes valeurs des instruments de couverture. Les informations fournies doivent classer les dérivés (statut de désignation, emplacement des gains/pertes dans le résultat/OCI, etc.) et montrer l'impact sur le résultat net. Par exemple, les rapports trimestriels et annuels incluent souvent un tableau des dérivés par type (devise, taux, matière première) et la manière dont ils sont utilisés (juste valeur vs flux de trésorerie) ainsi que les montants de juste valeur et de gains/pertes non réalisés. Le rapport 10-K de 2017 de Boeing, par exemple, liste ses *swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de juste valeur de la dette à taux fixe* et note la variation nette des swaps et des montants de la dette couverte

dans le résultat financier (Source: www.sec.gov). De même, de nombreuses entreprises précisent dans leurs informations sur les risques si elles appliquent la comptabilité de couverture uniquement à certains instruments (comme ConocoPhillips l'a indiqué, elle applique la comptabilité de couverture ASC 815 uniquement aux swaps de taux d'intérêt et à certains contrats à terme sur achat de carburant (Source: www.sec.gov).

Règles détaillées de comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur (ASC 815-25)

Lorsqu'un dérivé couvre la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'ASC 815-25 exige que le dérivé et l'élément couvert soient tous deux réévalués à la juste valeur, les variations allant au résultat. En pratique, cela signifie :

- **Dérivé** : Comptabiliser le gain ou la perte résultant de la variation de la juste valeur du dérivé dans le résultat courant (compte de résultat) (Source: www.deloitte.com).
- **Élément couvert** : Ajuster la valeur comptable de l'actif ou du passif couvert pour la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert (également par le résultat) (Source: www.deloitte.com). Par exemple, un prêt à taux fixe de 1 million de dollars couvert par un swap verra sa valeur comptable augmenter ou diminuer du même montant que le mouvement du swap, compensant les effets sur le résultat net.

Les couvertures de juste valeur éliminent le risque au bilan. Toute inefficacité de couverture résulte simplement des différences (le cas échéant) entre les variations de l'instrument et de l'élément couvert et est également enregistrée en résultat. Il est important de noter que les produits/charges d'intérêts sur la dette couverte continuent d'être amortis au taux de rendement effectif, mais l'ajustement de juste valeur est incrémentiel.

Exemple : Boeing a rapporté que « les swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acceptons de payer des taux variables sont désignés comme des couvertures de juste valeur de la dette à taux fixe. La variation nette de la juste valeur des dérivés et des éléments couverts est rapportée dans les charges d'intérêts de Boeing Capital. » (Source: www.sec.gov). Ainsi, la valeur comptable de la dette à taux fixe de Boeing a été ajustée à l'inverse des mouvements de juste valeur du swap, avec compensation dans le compte de résultat.

Dans la comptabilité de consolidation ou de regroupement, les couvertures de juste valeur peuvent s'appliquer à des engagements fermes (par exemple, des acquisitions d'actifs engagées) et à des portions de portefeuilles (par exemple, la couverture d'un pool statique de prêts hypothécaires remboursables par anticipation). L'ASC 815-25 prescrit spécifiquement la comptabilisation lorsque les critères sont remplis.

Couvertures de flux de trésorerie (ASC 815-30)

Une couverture de flux de trésorerie intervient lorsqu'un dérivé couvre la variabilité des flux de trésorerie d'un actif/passif existant ou d'une transaction prévue. La comptabilisation est la suivante :

- **Part efficace du dérivé** : Comptabiliser les variations de la juste valeur du dérivé dans les OCI (cumul des autres éléments du résultat global) (Source: www.deloitte.com). Ces montants s'accumulent dans les capitaux propres en tant que *gains/pertes différés* jusqu'à ce que le flux de trésorerie couvert affecte le résultat net.
- **Reclassement** : Lorsque la transaction couverte (par exemple, un paiement d'intérêts, un achat prévu) impacte réellement le résultat net, le montant cumulé correspondant dans les AOCI est reclassé en résultat. La ligne du compte de résultat utilisée pour le reclassement est la même que celle où l'effet de l'élément couvert est comptabilisé. Cela permet de faire correspondre l'effet temporel du dérivé à celui de l'élément couvert (Source: www.deloitte.com).
- **Inefficacité** : Toute portion du gain ou de la perte du dérivé jugée inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat (pour les couvertures de flux de trésorerie). Toutefois, selon les US GAAP, la pratique standard génère souvent une inefficacité nulle si la documentation est rigoureuse.

Exemple : ConocoPhillips a noté que seuls certains swaps de taux d'intérêt et achats de pétrole brut prévus sont comptabilisés comme des couvertures de flux de trésorerie ; d'autres sont gérés économiquement mais ne font pas l'objet d'une couverture formelle selon l'ASC 815. Pour une couverture de flux de trésorerie éligible, comme l'explique Deloitte, la partie efficace « enregistrerait la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture dans les autres éléments du résultat global (OCI). Les montants seraient reclassés des OCI vers le résultat au fur et à mesure que l'élément couvert affecte le résultat... En appliquant la comptabilité de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie qualifiée, une entité diffère la comptabilisation au compte de résultat des variations de la juste valeur du dérivé » (Source: www.deloitte.com).

Note : Selon l'ASC 815, il est possible de couvrir les flux de trésorerie d'intérêts d'une dette à taux fixe (en utilisant un swap de taux d'intérêt) ou les flux de trésorerie d'une dette à taux variable (avec un swap payeur à taux fixe). Les transactions prévues (comme un achat de stocks anticipé) sont couvrables si elles sont hautement probables. Les éléments prévus annulés peuvent nécessiter l'arrêt de la comptabilité de couverture (l'ASU 2018-13 a ajouté des directives clarifiant ce point).

Couvertures d'un investissement net (ASC 815-35)

Les couvertures d'un **investissement net** dans une activité à l'étranger sont similaires aux couvertures de flux de trésorerie, mais concernent des expositions de change à long terme. Le traitement comptable est le suivant :

- **Portion efficace** : Comptabilisée dans l' *écart de conversion cumulé* (faisant partie des OCI), plutôt que directement en résultat (Source: www.deloitte.com). Cela est analogue au traitement de la réévaluation des actifs nets en monnaie fonctionnelle étrangère.
- **Comptabilisation** : Comme pour les couvertures de flux de trésorerie, la portion efficace s'accumule dans les OCI et n'est « recyclée » en résultat que si/when l'investissement étranger est cédé (réalisant ainsi l'impact de conversion).
- **Inefficacité** : La portion inefficace (le cas échéant) d'une couverture de change est portée au résultat, mais l'IFRS et l'ASC 815 autorisent en réalité un test unilatéral (on peut ignorer les gains si l'on évalue la couverture du côté le plus défavorable) pour éviter de comptabiliser une inefficacité fictive dans les couvertures d'investissement net.

En pratique, les couvertures d'investissement net réduisent la volatilité de la réserve de conversion des capitaux propres. Par exemple, une société mère basée en USD couvrant une filiale libellée en euros peut échanger des euros contre des USD ; les variations de juste valeur du swap vont dans l'écart de conversion et, lorsque les actifs nets de la filiale sont convertis, l'instrument de couverture compense les fluctuations.

Arrêt de la comptabilité de couverture

Si, à tout moment, une relation de couverture ne remplit plus les conditions requises (par exemple, en raison d'une inefficacité dépassant les seuils, d'un changement de stratégie ou de la réalisation de la transaction prévue plus tôt que prévu), l'ASC 815-20-25-45 impose l'arrêt de la comptabilité de couverture. À ce stade :

- Pour une **couverture de flux de trésorerie**, tous les montants figurant dans les OCI restent dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue initiale se produise (moment où ils sont comptabilisés) ou jusqu'à ce qu'elle ne soit plus jugée probable (l'OCI est alors immédiatement reclassé en résultat).
- Pour une **couverture de juste valeur**, l'ajustement associé à l'élément couvert (l'ajustement de la valeur comptable) reste au bilan mais est amorti, puisque la comptabilité de couverture n'est plus en vigueur.
- Le dérivé continue d'être évalué à la juste valeur, les variations futures étant portées au résultat.

Une documentation appropriée doit également détailler les événements entraînant l'arrêt. L'ASU 2017-12 a précisé l'arrêt partiel (si une partie d'un élément couvert n'est plus censée exister) et a souligné l'importance d'une dé-désignation rapide si nécessaire (Source: dart.deloitte.com) (Source: dart.deloitte.com).

Documentation et informations à fournir sur la comptabilité de couverture

L'ASC 815 exige des **informations détaillées** (ASC 815-10-50). Les entités doivent expliquer leur stratégie de gestion des risques liés aux dérivés, leurs objectifs de couverture et leurs politiques d'application de la comptabilité de couverture. Les données clés comprennent la valeur nominale et la juste valeur des instruments (les deux volets des couvertures), le classement des instruments au bilan (actifs ou passifs, courants ou non courants) et l'emplacement des gains/pertes dans les états financiers. Par exemple, une entreprise indiquera quel montant de gain sur dérivé a été comptabilisé dans les OCI par rapport au résultat net, et quel montant reste à reclasser. Ces informations aident les utilisateurs à comprendre l'impact de la couverture.

En pratique, de nombreuses entreprises incluent un tableau des instruments dérivés montrant les dérivés désignés par rapport aux non désignés, par catégorie de risque (ex. : change, taux d'intérêt, matières premières), ainsi que l'effet sur le résultat. Une note de bas de page courante se lit ainsi : « Tous les instruments dérivés sont enregistrés à la juste valeur, les variations étant comptabilisées en résultat, sauf s'ils remplissent les conditions de la comptabilité de couverture comme décrit ci-dessous. » Ensuite, des lignes distinctes décrivent les couvertures de juste valeur et les couvertures de

flux de trésorerie. Un exemple de la SEC stipule : « L'ASC 815 exige que les entreprises comptabilisent tous les instruments dérivés dans le bilan consolidé en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur. La comptabilisation des variations de la juste valeur d'un dérivé dépend du fait que le dérivé a été désigné et remplit les conditions de la comptabilité de couverture... » (Source: www.sec.gov) (tiré d'un document d'orientation de la SEC).

Comparaisons avec la comptabilité de couverture IFRS

IFRS 9 – Comptabilité de couverture (International). Selon les normes IFRS, la comptabilité de couverture est régie par l'IFRS 9 *Instruments financiers* (pour les entités l'ayant adoptée). Les modèles de couverture de l'IFRS 9 sont conceptuellement identiques à ceux de l'ASC 815 (juste valeur, flux de trésorerie, investissement net), mais l'IFRS diverge sur plusieurs points. Ces différences sont particulièrement importantes pour les entreprises publiant sous les deux référentiels.

Le tableau 2 résume les principales différences entre la comptabilité de couverture selon les US GAAP (ASC 815) et l'IFRS 9, en s'appuyant sur des comparaisons techniques (Source: kpmg.com) (Source: kpmg.com) (Source: www.kawaller.com) (Source: dart.deloitte.com). (L'IFRS Institute et KPMG ont également mis en avant les « 10 principales différences » entre les deux normes (Source: kpmg.com) (Source: kpmg.com).)

Tableau 2. Sélection de différences : US GAAP (ASC 815) vs IFRS 9

ASPECT	ASC 815 (US GAAP)	IFRS 9 (IFRS)
<i>Test d'efficacité de la couverture</i>	Exige que la couverture soit « hautement efficace » (généralement une compensation de 80 à 125 %). <i>Des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs sont requis</i> à chaque période.	Pas de seuil strict ; se concentre sur une <i>relation économique</i> (l'IFRS a supprimé la règle des 80-125 %). Seul un test d'efficacité <i>prospectif</i> est requis. L'IFRS 9 autorise des tests qualitatifs si les termes critiques concordent.
<i>Dé-désignation volontaire</i>	Possible à tout moment après l'initiation (l'entité peut choisir d'arrêter la comptabilité de couverture).	Non autorisée, sauf si la relation de couverture ne répond plus aux critères de documentation ; sinon, l'entité ne peut pas abandonner volontairement la comptabilité de couverture.
<i>Composantes de risque couvertes</i>	Seules les composantes explicitement <i>spécifiées par contrat</i> peuvent être couvertes (ex. : indices de taux d'intérêt de référence). Les US GAAP limitent de fait les couvertures de composantes principalement aux taux d'intérêt de référence.	Permet la couverture de composantes de risque distinctes et identifiables, même si elles ne sont pas spécifiées par contrat (ex. : une composante de prix de matière première dans un élément non financier). Portée plus large pour la couverture de composantes.
<i>Méthode simplifiée (shortcut method) pour les couvertures de taux</i>	Autorisée pour certains swaps parfaitement alignés (ex. : swaps de taux fixe contre variable) – aucun test d'efficacité n'est nécessaire.	Non autorisée – l'IFRS 9 ne prévoit pas de méthode simplifiée ; toutes les méthodes doivent être documentées.
<i>Expositions agrégées comme élément couvert</i>	Interdit de désigner une exposition agrégée composée d'un dérivé et d'un instrument non dérivé (car leurs risques diffèrent).	Permet qu'une exposition agrégée (ex. : un instrument de dette combiné à un swap compensatoire) constitue un élément couvert unique, à condition que les risques concordent.
<i>Points de report/déport / valeur temps</i>	Les normes récentes (ASU 2017-12) permettent d'exclure les points de report/déport et la valeur temps des options des tests d'efficacité ; les montants exclus sont comptabilisés par amortissement systématique.	Sous IFRS 9, les variations des points de report et de la valeur temps des options sont enregistrées dans les OCI (une réserve de « coût de la couverture ») et amorties en résultat sur la durée de la couverture. Il n'y a pas d'exclusion — elles vont directement en capitaux propres et sont libérées au fil du temps.
<i>Test rétrospectif</i>	Requis lors de chaque publication d'états financiers (chaque trimestre et chaque année).	Non requis après l'adoption de l'IFRS 9 ; seul le test prospectif initial plus la continuité sont nécessaires. L'IFRS 9 a éliminé le test rétrospectif.
<i>Rééquilibrage des couvertures</i>	Pas explicitement autorisé ; modifier les ratios de couverture nécessite généralement une dé-désignation et une nouvelle désignation.	L'IFRS 9 introduit un concept de <i>rééquilibrage</i> : si l'efficacité de la couverture dévie mais que la stratégie reste la même, le ratio de couverture peut être ajusté sans dé-désignation.

Sources : Comparaison des directives de couverture IFRS 9 et ASC 815 (Source: kpmg.com) (Source: kpmg.com) (Source: www.kawaller.com) (Source: dart.deloitte.com). (Les citations font référence à l'analyse IFRS vs US GAAP et aux directives ASU.)

Au-delà de ces points, l'IFRS 9 et l'ASC 815 diffèrent également sur le traitement des couvertures d'investissement net au niveau des filiales intermédiaires, et sur des informations spécifiques à fournir (règles IFRS 7 vs ASC 815). En pratique, l'approche US GAAP tend à être davantage fondée sur des règles, tandis que l'IFRS 9 est davantage fondée sur des principes (ex. : absence d'exceptions de portée pour les dérivés incorporés).

Par exemple, l'IFRS 9 a introduit une exigence explicite de présenter l'inefficacité au sein des OCI dans certains cas (la sous-composante « coût de la couverture » des capitaux propres) pour traiter la gestion des points de report. L'ASU 2017-12 des US GAAP a pris une direction différente : elle permet l'amortissement optionnel de ces composantes, affectant le résultat progressivement (Source: dart.deloitte.com). Ainsi, bien que les deux normes comptabilisent les points de report différemment (l'une via les OCI, l'autre via l'amortissement en P/L), l'effet net sur le résultat peut diverger.

Pour les entreprises publiant sous deux référentiels, ces différences signifient que la comptabilité de couverture peut produire un calendrier de reconnaissance des bénéfices différent. Les entreprises passant d'un cadre à un autre (ou intégrant des filiales acquises sous IFRS dans un groupe sous US GAAP) doivent cartographier soigneusement les positions de couverture. L'analyse de Deloitte souligne que l'approche libérale de l'IFRS 9 (ex. : tests unilatéraux, rééquilibrage) contraste avec les règles américaines plus strictes (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)) (Source: [kpmg.com](https://www.kpmg.com)), et chaque régime de reporting doit être évalué selon ses propres termes.

Études de cas et exemples

Pour illustrer le fonctionnement de l'ASC 815 en pratique, considérons les exemples et études du monde réel suivants :

- Boeing (10-K 2017)** : Boeing utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt et de change. Dans son rapport annuel 2017, Boeing a indiqué que *« les swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acceptons de payer des taux d'intérêt variables sont désignés comme des couvertures de juste valeur de la dette à taux fixe. La variation nette de la juste valeur des dérivés et des éléments couverts est reportée dans les charges d'intérêts de Boeing Capital. »* (Source: www.sec.gov). Cela confirme le mécanisme : la valeur de la dette à taux fixe de Boeing a été ajustée à l'opposé des variations de juste valeur du swap, les deux étant enregistrés en charges d'intérêts (P/L). Ce traitement de compensation est exactement ce que l'ASC 815 prescrit pour les couvertures de juste valeur (Source: www.deloitte.com).
- ConocoPhillips (10-Q T3 2019)** : En discutant des dérivés, ConocoPhillips a noté : *« Nos instruments dérivés consistent principalement en des contrats sur matières premières et à terme... Ces contrats sont des couvertures économiques du risque de prix, mais nous n'appliquons pas la comptabilité de couverture selon l'ASC 815, sauf en ce qui concerne certains contrats de swap de taux d'intérêt (couvertures de juste valeur) et certains achats futurs de pétrole brut (couvertures de flux de trésorerie)... »* (Source: www.sec.gov). Ici, l'entreprise précise que bien qu'elle utilise des contrats à terme pour gérer le risque lié aux matières premières, elle n'en désigne formellement que certains comme couvertures ASC 815. Les autres sont des couvertures « économiques » dont les mouvements de juste valeur sont portés au résultat. Cette pratique est courante : les entreprises peuvent se couvrir en concluant des dérivés mais choisir de ne pas utiliser la comptabilité de couverture si le respect des critères stricts est trop contraignant. Le résultat est une plus grande volatilité du compte de résultat.
- Étude empirique – Entreprises européennes (IFRS)** : Une étude récente de 2024 a examiné des entreprises de la zone euro et a révélé qu'environ 60 % d'entre elles appliquaient la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 (Source: link.springer.com). Elle a montré que les entreprises utilisant la comptabilité de couverture présentaient une volatilité des résultats significativement *plus faible* (moyenne d'environ 11,3 %) par rapport aux entreprises ne pratiquant pas la couverture (18,5 %) (Source: link.springer.com), ainsi que des dépenses d'investissement plus élevées. Les auteurs notent : *« les entreprises qui suivent les exigences de l'IFRS pour la comptabilité de couverture sont plus enclines à augmenter leurs dépenses d'investissement, par rapport aux non-utilisateurs... les utilisateurs pourraient atténuer les problèmes de sous-investissement »* (Source: link.springer.com). Bien qu'il s'agisse d'un contexte IFRS, cela souligne l'avantage de la couverture en matière de gestion des risques. Par analogie, les entreprises américaines sont parvenues à des conclusions similaires (par exemple, des études académiques liant la couverture à l'investissement ou à la réduction de la volatilité).
- Pratiques sectorielles – Compagnies aériennes** : Les compagnies aériennes couvrent souvent les coûts du kérosène. Sous l'ASC 815, des entreprises comme American Airlines appliquent la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux swaps ou options sur carburant (le premier trimestre 2022 a été un exemple de gains exceptionnels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global [ARES/OCI] au fur et à mesure du dénouement des couvertures de carburant). Si les achats de carburant prévus ont lieu, les gains mis en réserve dans les ARES sont amortis dans les dépenses de carburant. Dans ce scénario, la comptabilité de couverture vise à stabiliser la volatilité des coûts du carburant dans le compte de résultat (P/L).
- Swaps de taux d'intérêt par les entreprises** : De nombreuses entreprises non financières émettent de la dette à taux fixe et concluent des swaps pour payer un taux variable. Sous l'ASU 2017-12, les entreprises peuvent désormais utiliser une *méthode complète (long-haul)* où les portions inefficaces sont amorties. Par exemple, un fabricant ayant un prêt à taux fixe désigné dans une couverture de juste valeur verrait, d'une année sur l'autre, sa charge d'intérêt réduite par le gain du swap, témoignant de l'appariement prévu par l'ASC 815.

Ces exemples montrent la portée pratique de l'ASC 815 : des grands acteurs industriels utilisant des swaps simples pour couvrir leur dette, aux entreprises énergétiques couvrant le risque sur les matières premières, jusqu'aux cas où des critères stricts limitent l'application de la comptabilité de couverture. Dans chaque cas, les entreprises doivent équilibrer l'avantage opérationnel de la couverture et la complexité comptable.

Données et preuves empiriques

Au-delà des récits de cas, les données agrégées aident à quantifier le rôle de la couverture. Un chiffre notable : selon la BRI, à la mi-2025, le notionnel en cours des dérivés de gré à gré (OTC) s'élevait à **846 billions de dollars** (Source: www.bis.org), reflétant l'échelle immense de l'utilisation mondiale des dérivés. Bien que cela inclue les dérivés détenus par les institutions financières (par exemple, les banques négociant des dérivés de taux d'intérêt), une part substantielle de ce volume est détenue par des entreprises utilisatrices finales à des fins de couverture. Des publications sur les risques rapportent que 94 % des entreprises non financières utilisent une forme de dérivés de taux d'intérêt, de change ou de matières premières (Source: gfmag.com), et des enquêtes sectorielles confirment que les grandes multinationales s'engagent régulièrement dans la couverture dans le cadre de leur politique de trésorerie.

Des études académiques sur la couverture d'entreprise sous IFRS (comme l'étude européenne mentionnée plus haut) révèlent qu'une majorité utilise la comptabilité de couverture lorsque cela est possible. Aux États-Unis, l'enquête de la SEC sur les informations fournies dans les notes suggère que de nombreuses entreprises du S&P 500 révèlent des positions sur dérivés et des objectifs de couverture (bien que toutes ne désignent pas de comptabilité de couverture). L'analyse des données montre également que les utilisateurs de la comptabilité de couverture ont tendance à avoir des résultats financiers plus stables.

Exemple statistique : L'étude européenne [58] (n=328 entreprises) a rapporté : « les entreprises de notre échantillon appliquent les principes de la comptabilité de couverture, en moyenne, dans plus de 60 % des cas » (Source: link.springer.com). Entre 2016 et 2019, le pourcentage d'entreprises utilisant la comptabilité de couverture a légèrement augmenté, passant de 62,1 % à 64,5 % (Source: link.springer.com). Surtout, l'étude a observé que « le sous-échantillon des utilisateurs de la comptabilité de couverture indique une variabilité plus faible des résultats (11,3 %) par rapport aux non-utilisateurs (18,5 %) » (Source: link.springer.com). Cette preuve empirique soutient l'idée que l'appariement des gains/pertes de l'ASC 815 peut effectivement lisser les résultats publiés.

Sur les marchés américains, les secteurs de l'énergie et de l'industrie manufacturière déclarent des positions importantes sur dérivés. Par exemple, une analyse des publications 10-K (ex. Boeing, Deere & Co., Microsoft) montre des expositions couramment couvertes : devises étrangères sur les prévisions et les transactions, coûts du carburant, taux d'intérêt sur la dette. Les dérivés eux-mêmes sont généralement de faible valeur par rapport au notionnel total en raison de la compensation (netting) ; ce qui importe, ce sont les variations de juste valeur et les effets sur le résultat net.

Discussion, implications et orientations futures

Implications pour l'information financière : L'ASC 815 impose l'inscription de tous les dérivés au bilan – améliorant la transparence – mais ajoute également de la complexité. La comptabilité de couverture permet une représentation plus fidèle de la gestion des risques, mais exige une conformité onéreuse (documentation, tests d'efficacité, informations à fournir). Les différences avec l'IFRS 9 signifient que les entreprises multinationales doivent souvent maintenir des calculs parallèles. Les approches simplifiées introduites par l'ASU 2017-12 (ex. tests qualitatifs, amortissement des composantes exclues) étaient des réponses aux commentaires des préparateurs cherchant à s'alléger des tests rétrospectifs stricts et de la volatilité issue des points de report/déport (Source: dart.deloitte.com) (Source: dart.deloitte.com). Comme le note Deloitte, ces changements « permettent à une entité de choisir d'exclure les variations de la juste valeur des spreads de base de change... la valeur initiale de la composante exclue... étant reconnue en résultat sur la durée de vie de l'instrument de couverture » (Source: dart.deloitte.com).

État actuel par rapport à l'IFRS : Depuis la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 en 2018, l'IASB et l'US GAAP ont divergé sur les approches de comptabilité de couverture. L'approche de l'IFRS, plus fondée sur des principes et plus large (permettant le rééquilibrage, sans seuils rigides), peut permettre à davantage de positions de se qualifier pour la comptabilité de couverture. Cependant, les règles de l'IFRS 9 sur le coût de la couverture (valeur temps vers les ARES) ont introduit de nouveaux éléments dans les ARES. L'ASU 2017-12 de l'US GAAP a ciblé certains contrastes avec l'IFRS (points de report/valeur temps) mais s'est arrêtée avant une convergence totale (ex. en permettant toujours plus de tests qualitatifs). Les entreprises publiant sous les deux référentiels doivent naviguer prudemment entre ces divergences ; beaucoup détailleront dans leurs notes comment les résultats de couverture diffèrent sous l'autre régime.

Point de vue de la SEC et des régulateurs : La SEC soutient largement les règles de comptabilité de couverture, exigeant une information claire sans prescrire de stratégie. Cependant, après les scandales comptables (ex. l'utilisation abusive par Enron d'entités ad hoc), les régulateurs et les investisseurs sont vigilants face à une comptabilité agressive. L'intention de la comptabilité de couverture est une gestion des risques légitime ; l'usage abusif (désignation inefficace pour masquer des pertes) est proscrit. L'exigence de documentation de l'ASC 815-20-25 vise à garantir que l'intention économique s'aligne sur la comptabilité.

Orientations futures : L'IASB et le FASB continuent d'envisager des améliorations de la comptabilité de couverture. En décembre 2025, l'IASB a commencé un examen post-mise en œuvre de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 (avec un appel à informations prévu en 2026) (Source: www.ifrs.org). L'accent sera probablement mis sur l'utilité et la complexité des règles de l'IFRS 9. Parallèlement, le FASB a publié en 2025 l'ASU 2025-XX (Réf : Heads Up pour 2025-09) pour traiter les problèmes issus de l'ASU 2017-12 et de la réforme des taux de référence. Cela inclut des

affinements de la méthode complète (long-haul), l'ajout d'allègements concernant les couvertures liées à la réforme des taux d'intérêt de référence, et la clarification des évaluations d'efficacité pour les couvertures de flux de trésorerie d'expositions macro (ex. rendements du Trésor) (Source: www.crowe.com) (Source: dart.deloitte.com).

Un domaine émergent est la **macro-couverture** (couverture du revenu net d'intérêts ou de portefeuilles de risques) qui sort du champ direct de l'ASC 815 (l'ASC 830 couvre la macro-couverture en devises). Les régulateurs s'intéressent à la gestion du risque macro des banques (non traitée ici).

Globalement, l'ASC 815 est désormais perçue comme ayant un double objectif : elle interdit la comptabilité hors bilan pour les dérivés et fournit un régime optionnel pour les activités d'atténuation des risques. Pour les normalisateurs, le défi est d'équilibrer la représentation fidèle avec le coût et la complexité. Les futures mises à jour de l'IFRS ou des GAAP pourraient viser une certaine harmonisation (l'ordre du jour provisoire du FASB inclut parfois l'examen de la comptabilité de macro-couverture et du coût de la couverture sous IFRS).

Pour les préparateurs, se tenir au courant des mises à jour est essentiel. Sous l'ASC 815, même de petits changements (comme la modification de couvertures ou de nouveaux types d'exposition) nécessitent une réévaluation de la documentation. Des systèmes et des processus (souvent un département de trésorerie en lien étroit avec la comptabilité) sont nécessaires pour suivre ces relations. À l'ère numérique, les solutions logicielles évoluent pour automatiser le suivi des couvertures et les tests d'efficacité.

En résumé, les règles de l'ASC 815 sur les dérivés et la couverture sont complexes mais fournissent un cadre qui, lorsqu'il est utilisé correctement, aligne l'information financière avec la gestion des risques économiques d'une entité. La compréhension de ces règles est cruciale pour les comptables, les auditeurs et les analystes financiers qui interprètent les états financiers d'une entreprise.

Conclusion

L'ASC 815 codifie un ensemble complet de règles comptables pour les dérivés et la couverture dans l'US GAAP. Elle exige que tous les dérivés soient enregistrés à la juste valeur au bilan et impose des critères stricts (mais optionnels) pour désigner et comptabiliser les couvertures qui font correspondre la reconnaissance en résultat (P/L) des risques couverts. La norme définit trois types de couverture (juste valeur, flux de trésorerie, investissement net) avec des résultats comptables distincts. Pour utiliser la comptabilité de couverture, les entités doivent satisfaire à des exigences formelles de désignation, de documentation et d'efficacité.

Ce rapport a expliqué en détail le champ d'application et les mécanismes de l'ASC 815, avec des comparaisons avec la comptabilité de couverture de l'IFRS 9. Les points clés incluent la manière dont la comptabilité de couverture diffère ou compense les effets des dérivés, la nécessité d'une documentation et les différences majeures auxquelles les préparateurs publiant sous les deux référentiels sont confrontés sous IFRS. Des exemples concrets (Boeing, ConocoPhillips et études empiriques) illustrent comment les organisations appliquent ces règles. Les données suggèrent qu'une majorité d'entreprises pratiquent la couverture et que celles qui appliquent la comptabilité de couverture obtiennent souvent des résultats plus stables.

Récemment, les normes comptables ont évolué : l'ASU 2017-12 du FASB a assoupli certaines exigences (permettant des tests ultérieurs qualitatifs et des exclusions de points de report) et l'ASU 2025-09 traite des questions post-LIBOR. L'IASB réexamine les directives de couverture de l'IFRS.

À **long terme**, les implications sont que la comptabilité de couverture continue de s'adapter à l'innovation financière. Les changements futurs pourraient rapprocher davantage l'IFRS et l'US GAAP ou introduire de nouvelles directives spécifiques à certains secteurs (par exemple, pour les entreprises d'énergie renouvelable couvrant les prix de l'électricité, ou pour les produits fintech). Pour l'instant, l'ASC 815 reste la référence définitive pour les praticiens américains, et sa compréhension est essentielle pour une information financière précise sur la gestion des risques.

Références : Toutes les références techniques ont été citées dans le texte. Les sources faisant autorité incluent la codification comptable du FASB (sous-thèmes de l'ASC 815), les commentaires de Deloitte et KPMG, les publications d'états financiers de la SEC, ainsi que des études académiques et sectorielles sur la comptabilité des dérivés (citations [12][32][42][44][45][62][64][66][71][75][58][51] entre autres). Les guides Deloitte DART et Wiley GAAP fournissent les résumés fondamentaux (Source: www.oreilly.com) (Source: www.oreilly.com), tandis que les dépôts auprès de la SEC (ex. le 10-K de Boeing) et les revues académiques fournissent le contexte pratique (Source: www.sec.gov) (Source: link.springer.com). Le rapport de la BRI [51] offre des données au niveau du marché.

Étiquettes: asc-815, comptabilite-des-derivees, comptabilite-de-couverture, us-gaap, couvertures-de-juste-valeur, couvertures-de-flux-de-trésorerie, comparaison-ifrs-9, directives-fasb, instruments-derivees

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. Houseblend ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence

artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.